

D260526-08

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Affichage : 02/06/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----- DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 mai 2026

Sur convocation en date du 20 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mai 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

VINIERE Michel

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

DAVID Magalie

PONCETY Benjamin

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

Étaient excusés :

Patrice JANODY a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Léonor CONVERT a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Jean-Luc PANIS a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Marie-Françoise BERRODIER a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Stéphanie ZOUBIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND BOURG AGGLOMERATION

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 28 juillet 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, des 17 juillet 2018, 26 décembre 2018, 9 avril 2019 et 10 mai 2023 portant modification de ceux-ci

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 février 2026

Par courriel du 18 février 2026, les services de Grand Bourg Agglomération ont transmis les informations relatives à la délibération du Conseil d'Agglomération approuvant le changement officiel de nom institutionnel de la Communauté d'Agglomération (CA3B vers GBA) ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'Agglomération.

Cette décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée soit un accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population.

En outre, cette majorité doit comprendre, pour une communauté d'agglomération, le Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

D260526-08

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Affichage : 02/06/2026

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'Agglomération.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Virvieu, AIN, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Secretary of the Session, Virvieu, AIN, is partially obscured by a blue handwritten signature.